

Secrétariat de l'**UCECAAP**
MAISON DES EXPERTS
9 RUE FRANCIS DAVSO
13001 MARSEILLE

à affranchir



UCECAAP
Centre de formation

Maison des Experts - 9, rue Francis Davso - 13001 Marseille
Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43
E.mail : secretariat@ucecaap.com
Site internet : www.ucecaap.com
N° d'inscription du centre de formation : 93131166213
Référéncé sur la liste des organismes de formation Data dock

Compagnie membre du C.N.C.E.J

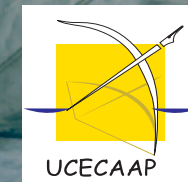


Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice

CENTRE DE FORMATION
des Experts de Justice
près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Réalisation **ORSI** Imprimerie

formation permanente
des experts inscrits | année 2020



20 Novembre 2020

**en VISIO-
CONFERENCE**



Le Centre de Formation UCECAAP

CENTRE DE FORMATION
DES EXPERTS DE JUSTICE

PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

formation permanente
des experts inscrits | année 2020



En VISIO-
CONFÉRENCE

À l'honneur de vous informer de la journée de formation
des experts inscrits, **le vendredi 20 Novembre 2020,**
de 10h30 à 16h30

La formation
se déroulera
en visio-
conférence



Chaque expert recevra par messagerie internet
un premier lien de connexion à la plateforme
Zoom Webinar pour s'inscrire à la formation,
puis un deuxième lien de confirmation
de l'inscription avec le mot de passe.
La connexion du participant pendant la conférence vaudra
attestation de présence.

Accueil à partir de 10h30

Mot d'accueil par M. Pierre MALICET, *Président de l'UCECAAP*
• de 10h30 à 12h00

Le rapport d'expertise, compte rendu d'un dialogue à plusieurs voix

Intervenants : *Les attentes du juge*
Mme Françoise ALLIOT-THIENOT, *Présidente de chambre honoraire*
près la Cour d'appel d'Aix en Provence

Les dires – un dialogue indispensable entre les avocats et l'expert
Maître Marie-Noëlle DELAGE, *Avocat au Barreau de Grasse*

Le rapport de l'expert, une obligation morale et éthique
M. Jean-François JACOB, *Expert près la Cour administrative d'appel*
de Marseille, haut conseiller de la présidence du CNCEJ

12h00 Pause

• de 14h00 à 16h30

Intervenants : *Actualité du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice*
Mme Annie VERRIER, *Présidente du CNCEJ*

La désignation de l'expert par les parties
M. le Bâtonnier Patrick LE DONNE, *Ancien Bâtonnier de l'Ordre*
des Avocats du Barreau de Nice

Actualité des traducteurs interprètes
Mme Roselyne BELLEPAUME, *Vice-Présidente du Comité Français*
des traducteurs interprètes près la Cour d'appel d'Aix en Provence
(CFTICAAP), membre du CNCEJ

La qualité des échanges entre l'avocat et les traducteurs interprètes
Mme Anke OLDENBURG, *Présidente du CFTICAAP et Intervenante à*
confirmer

Clôture

Allocution de M. Pierre MALICET, *Président de l'UCECAAP*



Vous vous êtes déjà inscrit en 2020
au Centre de Formation.

gratuit



Vous ne vous êtes pas inscrit en 2020
au Centre de Formation mais vous
êtes membre d'une compagnie de
l'UCECAAP.

75 €
(adhésion 2020)



Vous êtes expert inscrit sur la liste
de la Cour d'appel mais non membre
d'une compagnie de l'UCECAAP

350 €
(adhésion 2020)



Avocats
Experts membres de la CECAAM

75 €



Les étudiants en troisième cycle de
DROIT ou CAPA peuvent assister aux
séances de formation dispensées par
le Centre de Formation de l'UCECAAP

gratuit

*Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de
formation entrent dans le cadre des formations validées
par la Cour au titre des connaissances acquises des
principes directeurs du procès et des règles de
procédure applicables aux mesures d'instruction selon
le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.*

*Une attestation de présence à la formation sera délivrée
aux participants*.*

Nota : l'adhésion au centre de formation (75 € ou 350 € par
an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de
l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation
organisés par ce centre pour l'année 2020, mais ne dispense
pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 19 Juin 2020 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation).
Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

Renseigner impérativement tous les champs

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Rubrique (*en lettres*) :

Compagnie :

Participera à la journée de formation des experts
inscrits du 20 Novembre 2020 en visio-conférence (aux conditions financières ci-dessous)

Matin Après Midi

<input type="checkbox"/> Inscrit au centre de formation pour 2020	gratuit
<input type="checkbox"/> Non inscrit mais membre d'une compagnie de l'UCECAAP	75 €
<input type="checkbox"/> Non membre d'une compagnie de l'UCECAAP	350 €
<input type="checkbox"/> Avocat	75 €
<input type="checkbox"/> Expert membre de la CECAAM	75 €
<input type="checkbox"/> Etudiant 3 ^e cycle Droit ou Capa	gratuit

Règlement :

Ci-joint un chèque bancaire d'un montant total de : Euros
à l'ordre du Centre de Formation UCECAAP